0170012W
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DE LA TREZENCE
2 RUE DU FIEF BRAUD
17330 LOULAY
Tel : 0546338047

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention d'utilisation gracieuse du gymnase

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/10/2016
Réuni le : 17/10/2016
Sous la présidence de : Philippe Villers
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la signature de la convention d'utilisation gracieuse du gymnase

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour l'année scolaire 2016/2017, l'autorisation est donnée au chef d'établissement de signer la convention d'utilisation gracieuse du gymnase de la CDC des Vals de Saintonge, pour la pratique obligatoire de l'EPS des élèves de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Villers
Prénom : Philippe
Signé le: 19/10/2016 11:18:51

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.